

## FERMETURE DE NOS BUREAUX – CONGÉS FÉRIÉS

Veillez prendre note qu'à l'occasion de la Fête nationale du Québec et de celle du Canada, nos bureaux seront fermés *les lundis* 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La Fête  
nationale  
du Québec

Venez célébrer  
la fête de la Rouge!

17 ANS ET + : GRATUIT  
18 ANS ET + : 5\$



**DIMANCHE 23 JUIN 14 H À MINUIT**  
**NOMINGUE PARC GRÉGOIRE-CHARBONNEAU**

À  
COMPTER  
DE 14 H

Jeux gonflables, animation, maquillage, caricaturiste, mascottes, artisans à la gare, skate parc, sculpteur de ballons Marc Ambulles, jeux animés et mini "P'tit Train du nord".

**CASSE-CROUTE & BAR\*** (argent comptant)  
\* Bière, vin et alcool (18 ans et +)

18 H

**SPECTACLE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE AVEC M. CHARLES BILODEAU**

19 H

**SPECTACLE DE RAYMOND THIBAUT ET RENÉ COURNOYER**

20 H 30

**SPECTACLE DE DE PÈRE EN FILS JUSTIN BOULET ET SES 7 MUSICIENS**



22 H

**FEUX D'ARTIFICE**  
Suivi du feu de joie



**SERVICE GRATUIT DE NAVETTES**

	La Macaza L'Ascension	Rivière-Rouge (2 secteurs)
<b>ALLER</b> arrivée à Nomingue 13 h 30 et 18 h	13 h 17 h 30	13 h 15* 13 h 25** 17 h 45* 17 h 55**
<b>RETOUR</b> départ de Nomingue 18 h 15 et 23 h	18 h 45 23 h 30	18 h 30* 18 h 45** 23 h 15* 23 h 20**

LA MACAZA – Hôtel de ville  
53, rue des Pionniers

L'ASCENSION – Face à l'église  
57, rue de l'Église

RIVIÈRE-ROUGE  
Secteur L'Annonciation – Hôtel de ville\*  
25, rue L'Annonciation Sud  
Secteur Sainte-Véronique  
Salle Sainte-Véronique\*\*  
1841, boulevard Fernand-Lafontaine

Informations: 819 278-3384 poste 221 - [www.municipalitenomingue.qc.ca](http://www.municipalitenomingue.qc.ca)

VEUILLEZ NOTER QUE LES CONTENANTS EN VERRE SONT INTERDITS SUR LE SITE DE LA FÊTE.



### \*\*\* BAC BRUN – RAPPEL \*\*\*

**Bien qu'il y ait eu amélioration, il y a encore des matières non acceptées dans la collecte du compost.**

**Nous demandons à tous nos citoyens de faire cet effort collectif pour le bien de tous et également afin de pouvoir profiter d'un bon compost qui vous sera remis lorsqu'annoncé par la RIDR.**



### ATTENTION DESCENTE AMICALE EN CANOT MODIFICATION

Veillez prendre note qu'en raison du niveau élevé de la rivière Rouge, par mesure de sécurité, la descente amicale qui était prévue le 2 juin est remise au dimanche 30 juin 2019.

C'est donc un rendez-vous le **dimanche 30 juin 2019 à 9h30**, au Parc des Canotiers, rue des Îles, avec votre embarcation et votre ceinture de sécurité. Prenez note que l'Association des coureurs en canot de la Lièvre reporte, tout comme la municipalité, l'activité au 30 juin. Le départ pour ce groupe aura lieu à 11h00.

**Ceinture de sécurité obligatoire**  
**Invitation à tous les mordus d'activités de plein air**  
**et à toute la population pour profiter d'une belle journée entre amis ou en famille.**

### REMISE DE BOURSES 2019 POLYVALENTE ST-JOSEPH

Lors de cette soirée de remises de bourses, trois de nos jeunes citoyens se sont démarqués et ont vu leurs efforts récompensés. Les 3 catégories et récipiendaires sont :

"PERSÉVÉRANCE", Amélie Sarrazin s'est distinguée et s'est méritée une bourse d'étude offerte par Les Chargements Éric Turpin.

"RAYONNEMENT / PERSONNALITÉ", Samahel Brassard s'est distingué et s'est également vu octroyer une bourse d'étude offerte par Rona Deslongchamps Mont-Laurier et Caisse Desjardins de la Rouge.

"AMÉLIORATION", Mathieu Séguin s'est distingué et s'est vu octroyé la bourse d'étude offerte par la municipalité de l'Ascension.

La municipalité félicite ces récipiendaires et les encourage à poursuivre leurs études dans leur champ respectif.

## Qu'est-ce qui te rend heureux?



Réponds à la question avec des mots ou des dessins.  
Dépose-le dans la boîte (papier fourni) à la bibliothèque

Du 7 juin au 9 juillet 2019

Une activité aura lieu le 17 juillet prochain afin de  
mettre en valeurs les bonheurs recueillis...

Pour information adresse-toi à la bibliothèque.



## VISITES DE PRÉVENTION

Nous désirons vous aviser que le programme de visites résidentielles visant la prévention des incendies pour l'année 2019 commencera prochainement et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de septembre.

La principale tâche de notre équipe de prévention consistera à vérifier les avertisseurs de fumée. De plus, ils répondront à vos questions concernant la prévention des incendies. Notre équipe de prévention sera toujours composée de deux pompiers et ceux-ci seront vêtus d'un uniforme et d'une carte d'identité. Dans le cas où vous seriez absent lors de la visite, une carte sera laissée à votre porte. Nous vous invitons à la remplir et à nous la retourner le plus tôt possible à l'adresse indiquée sur celle-ci.

**Le Service d'Incendie vous rappelle également d'être vigilants lorsque vous faites des feux extérieurs et de surveiller les interdictions.**

## AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES BACS

Veillez-vous assurer de placer le **bac noir**, les **roues dirigées vers la propriété, soit l'ouverture vers la rue**, puisque c'est maintenant un bras mécanisé qui vide le bac noir.

**Prenez note que tous les bacs qui auront un élastique de type « bungee » ou autres ne seront pas vidés.**

## TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le prochain paiement des taxes municipales sera le **22 juillet 2019**.

Les modes de paiement suivant sont acceptés : argent, chèque, Interac et carte de crédit.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous au (819) 275-3027.

## INSCRIPTIONS POUR LA MATERNELLE 2018-2019

Puisqu'il n'y a pas beaucoup d'enfants prévus pour ce niveau, les élèves de L'Ascension iront à l'école Du Méandre.

Âge requis nécessaire : 4 ou 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Certificat de naissance obligatoire (grand format émis par le Directeur de l'état civil).

Pour informations, communiquez avec le secrétariat de l'école du Méandre de Rivière-Rouge au :  
819-275-2751, poste 6905

## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Afin de vous conformer au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-22, r.22), nous vous rappelons que vous êtes tenus de faire la vidange de votre fosse septique aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières. Les municipalités ont l'obligation de faire appliquer intégralement le règlement. N'attendez pas d'être en infraction pour agir.

Le Service d'urbanisme tient par ailleurs à remercier tous les citoyens qui nous fournissent leur preuve de vidange à l'intérieur des délais, ce qui facilite le suivi.

## STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE L'AVENTURE

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE STATIONNER DANS L'ENCEINTE DE LA COUR D'ÉCOLE EN TOUT TEMPS.**